

Éditorial



Les communes de France, piliers de notre démocratie

Cette grande respiration démocratique que constitue l'élection présidentielle suppose une organisation matérielle d'autant plus importante que les élections législatives s'inscrivent dans la continuité.

Dans chaque commune de France, quatre scrutins sont ainsi organisés (23 avril et 7 mai pour la présidentielle, 11 et 18 juin pour les législatives). Près de 47 millions d'électeurs inscrits voteront dans les 35 416 communes de France. Il faut saluer le travail continu des équipes municipales et de leurs collaborateurs en amont des opérations électorales : établissement de la liste électorale, gestion des cartes d'électeur, installation des panneaux électoraux et mise en place du ou des bureaux de vote. La fluidité de l'organisation du scrutin ne doit pas faire oublier la rigueur et la qualité de ce travail de préparation. Elles sont intimement liées. De nombreuses communes rendent solennelle la remise des cartes électorales aux jeunes électeurs dans le cadre d'une cérémonie de citoyenneté afin de donner une signification particulière à l'acquisition de ce droit mais aussi de ce devoir.

Ces quatre scrutins, organisés le

dimanche et avec une amplitude horaire significative pour faciliter l'exercice du droit de vote, reposent sur un bénévolat qu'il faut saluer d'autant plus qu'il se prolonge en soirée du fait des opérations de dépouillement. Pour de nombreux concitoyens, cette mécanique est si naturelle qu'elle passe inaperçue alors que l'organisation mise en place dans chacune de nos communes de France mérite d'être reconnue pour le dévouement, le sens de l'intérêt général et le professionnalisme dont elle témoigne. D'autant qu'elle représente aussi un coût financier non négligeable pour les communes car les remboursements forfaitaires de l'État ne couvrent pas l'intégralité des frais. Cependant, une nouvelle fois, l'État pourra faire confiance aux communes de France, c'est-à-dire aux

maires et aux équipes municipales pour l'organisation des scrutins nationaux. Cette confiance n'a pas vocation à s'éteindre une fois le dernier bulletin dépouillé et les résultats transmis mais devra s'inscrire dans une relation de travail constructive et partagée avec les maires sur la durée du prochain quinquennat !

La fluidité de l'organisation du scrutin ne doit pas faire oublier la rigueur et la qualité du travail de préparation des équipes municipales et de leurs collaborateurs